



**FEDERATION FRANCAISE
D'ESCRIME**

**Mesdames, Messieurs les Président(e)s
de ligues,**

Objet : mise à disposition de la version 8.18 du logiciel EnGarde

Madame, Monsieur le Président(e)s, Cher(e)s Ami(e)s,


Nous avons le regret de vous informer qu'en réponse à notre courrier du 28 septembre 2009 dont vous trouverez copie ci-joint, la société ANPV-log qui se dit titulaire de droits à l'égard du logiciel de compétitions EnGarde, a envoyé un huissier au siège de la Fédération le 16 décembre, la sommant «immédiatement et sans délai à cesser toute utilisation irrégulière du logiciel EnGarde, sous quelque version que ce soit et sous quelque forme que ce soit, et plus précisément de supprimer sans délai le téléchargement d'EnGarde à partir du site web de la F.F.E., à défaut, nous requérant se réservant de vous y contraindre par toutes voies de droit».

Vous connaissez notre position, légitime, régulière quant à l'utilisation du logiciel au profit des clubs, des comités et de la ligue. Cela étant, la Fédération a également été approchée par le conseil de la société ANPV-log qui lui propose de rechercher une solution amiable.

De ce fait, nous allons surseoir dans l'immédiat et à titre temporaire à la mise à disposition sur notre site du logiciel EnGarde 8-18 pour permettre à ces pourparlers d'avoir lieu sereinement.

Bien entendu, cette décision n'a en aucune manière valeur de reconnaissance de la part de Fédération de quelque responsabilité que ce soit, d'un quelconque bien-fondé de la position de la société ANPV-log.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président(e)s, Cher(e)s Ami(e)s, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.


Jean-Pierre KESSLER
Secrétaire général


Frédéric PIETRUSZKA
Président

Fédération Française d'Escrime

Reconnue d'utilité publique
14, rue Moncey - 75009 Paris

Téléphone : 01 44 53 27 50 - Télécopie : 01 40 23 96 18 - E-mail : ffe@escrime-ffe.fr



**FEDERATION FRANCAISE
D'ESCRIME**

**ANPV-log
24, rue Jean Cocteau**

38400 – SAINT MARTIN D'HERES

Madame, Monsieur,


Après concertation avec le bureau fédéral et le comité directeur de notre Fédération, nous faisons suite à votre lettre du 29 août 2009.

Nous regrettons les refus systématiques que vous avez opposé à toutes nos propositions. Nous déplorons qu'en plus vous adoptiez des mesures visant à empêcher l'utilisation d'Engarde sur le site de la Fédération alors que cela a toujours été réalisé en plein accord, accord que vous nous confirmiez encore il y peu de temps.

La Fédération refuse vos exigences en l'état. Elles sont en effet sans fondement. Le logiciel en question a été développé avec le concours financier de notre Fédération ainsi que d'autres instances de l'escrime d'ailleurs. La F.F.E. ne vous a jamais refusé les concours financiers que vous sollicitiez. La Fédération continuera donc à mettre à disposition de ses licenciés, du moins temporairement, le logiciel Engarde.

La Fédération constate également que vous tentez de tirer parti de votre situation de quasi monopole pour imposer des tarifs prohibitifs. Aucune négociation n'a été possible à leur sujet. Votre position, qui est de considérer qu'il faut payer dorénavant mais également rembourser le passé est inacceptable. La Fédération a donc engagé une consultation en vue de développer un nouveau logiciel.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Jean-Pierre KESSLER
Secrétaire général


Frédéric PIETRUSZKA
Président

Fédération Française d'Esgrime